

Séance du Conseil Municipal du 26 février 2015 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

1. Vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion

Commune, Assainissement, Supérette, orientations budgétaires pour 2015

Les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et de la supérette sont présentés. Après discussion ils sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité. Les hypothèses d'orientations budgétaires 2015 sont ensuite présentées. On peut noter une grande incertitude sur les recettes, les dotations de l'état étant en forte baisse. Les orientations ne pourront donc être confirmées qu'après réception des montants des dotations et des péréquations.

NB : Comme chaque année, un résumé de cette présentation avec les principaux chiffres sera inséré dans le prochain Coësmes info.

2. Vote des subventions demandées par les associations

Les demandes de subventions sont présentées. Après discussion les montants de subventions sont validés à l'unanimité.

3. Horaires d'ouverture de l'agence postale

Aujourd'hui la poste est ouverte environ 15 h par semaine. Certains créneaux semblent moins utilisés une modification des horaires pourrait être étudiée. Il est convenu de demander une étude complémentaire avant de prendre une décision.

4. Délibération à prendre pour l'emploi temporaire d'un agent d'animation en renfort au local jeunes

L'affluence au local jeune est forte le vendredi soir et il est nécessaire d'avoir ponctuellement un soutien à l'animatrice lorsque le nombre de jeunes est supérieur à sa capacité d'encadrement. Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

5. Délibération à prendre pour l'emploi d'un vacataire dans le cadre des TAP

Une animation athlétisme peut être mise en œuvre dans le cadre des TAP au tarif de 15€ la séance. Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

6. Aménagement du centre bourg – travaux complémentaires pour la mise en accessibilité

Des travaux complémentaires pour la mise en accessibilité pour les personnes malvoyantes doivent être mis en œuvre. Une estimation a été faite par l'atelier du canal pour un montant de 15000 € environ. Il est proposé de lancer ces travaux. Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

7. Participation financière pour une demande d'extension du réseau d'électricité

Un agriculteur a obtenu un permis de construire sur une parcelle non raccordée au réseau pour une stabulation. Ce permis ne mentionnait pas explicitement le fait que les frais de raccordement au réseau électrique étaient à sa charge. Ces frais s'élèvent à 7700 € environ. Cet agriculteur conteste le fait qu'il ait à payer ce montant. Son conseil juridique nous propose de prendre à notre charge 4700 € sur ce montant.

Il est proposé de vérifier si cette omission peut effectivement être imputée à la commune où aurait dû être signalée par le service instructeur. En fonction de la réponse il sera proposé une participation soit nulle soit d'un maximum de 50% du montant des frais.

8. Convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale

Cette convention est utilisée notamment pour les remplacements de personnels. La signature de cette convention est approuvée à l'unanimité.

9. Consultation mutualisée avec le CDG 35 pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires des agents

Cette consultation est approuvée à l'unanimité.

10. Dossiers CCPRF

Transfert des charges des multi accueil de Janzé, Marcillé-Robert et Retiers

Ces charges sont transférées vers la communauté de communes. Le rapport présentant ce transfert est approuvé à l'unanimité.

Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique

Cette convention est présentée au conseil municipal et approuvée à l'unanimité

Groupement de commandes - Récupération du fichier de l'éclairage public pour intégration au SIG

Après présentation du dossier la proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Délégation de compétences du conseil municipal « de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux »

Il est proposé de déléguer pour une somme maximale de 35000 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Anciens conteneurs isothermes de la cantine – proposition de rachat par les ateliers Sévigné (CAT de Retiers)

Les conteneurs sont proposés à 120 € par conteneur (prix d'achat il y a plusieurs années à 278 €). Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

13. DM pour le financement de l'extension du parking de l'école

Une extension du parking de l'école a été réalisée en profitant de la présence de l'entreprise Pigeon qui travaille sur le chantier NEOTOA. Le montant des travaux est de 2066,40 TTC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 00 h 00.

Le Maire,